

- **Représentation pluraliste des communes et communautés** auprès des pouvoirs publics, défense de leurs intérêts et soutien de leurs dossiers
- **Relais** régulier des interrogations et/ou inquiétudes finistériennes **auprès du Président de l'Association des Maires de France et présidents d'intercommunalité**
- **Service Orientation-Documentation AMF 29** (Interrogations à transmettre par mail, courrier)
- **Renseignements administratifs** (modèles d'arrêtés, de délibération...)
- **Recherche de documentation** (textes officiels, articles de Codes, jurisprudence...)
- **Transmission** régulière par mail aux adhérents d'**alertes juridiques et/ou informations importantes** du réseau national
- **Service « marchés publics » en ligne** (même adresse) : Publicité des annonces de marchés publics soumis à procédure adaptée (Marchés supérieurs à un montant estimatif de 40 000 € HT et inférieurs à 90 000 € HT – Article 28 du CMP)
- **Service formation proposé aux élus** par l'AMF 29 en partenariat avec l'UBO, le CDG 29 et la délégation Bretagne du CNFPT : [FORMATION DES ÉLUS LOCAUX ET DES CADRES TERRITORIAUX](#) : Formation d'initiation, formation de perfectionnement, webinaires, ateliers d'approfondissement et d'échanges ... seul service « non compris » dans la cotisation AMF 29 annuelle, la participation financière demandée aux élus dépend de la strate de population à laquelle appartient la commune qu'ils représentent (lancement en avril 2008).
- **Invitation aux réunions d'informations-débats et aux rassemblements départementaux d'élu(e)s, organisés par l'AMF 29**, notamment le «Carrefour des Communes et Communautés de Communes du Finistère »
- Abonnement à « **Info-Maires** » publié par l'AMF 29, tous les deux mois
- Remise de l'**agenda annuel** de l'AMF 29 et de l'**annuaire 2020-2026**
- Proposition d'**abonnement à la revue « Petit Gibus »** (à destination des écoles primaires)
- **Accès aux publications du réseau national** : lettre des maires de France, guides, statuts de l'élue local(e), dictionnaires des sigles ; Accès à l'espace privé du site www.amf.asso.fr (forum déchets, bourse à l'emploi ...)
- **Bénéficie de l'accord AMF-SACEM** (communes et communautés/remises tarifaires accordées)
- **Consultations directes des services juridiques spécialisés de l'AMF** / Principaux départements : Administration et gestion communales ; Urbanisme ; Finances ; Action sociale culturelle, éducative et sportive ; Conseil juridique et réglementation.

Numéros d'accès directs aux services sur demande auprès du secrétariat de l'AMF 29

- **Accès aux Services de la Mission Intercommunalité** (notes juridiques, conseils personnalisés, simulations ...) ainsi qu'au « Site EPCI » de l'AMF par accès sécurisé : possibilité de calculer votre dotation d'intercommunalité

Tous ces services sont gratuits (à l'exception du service formation et du « Petit Gibus »), la commune ou l'intercommunalité doit juste être à jour de cotisation.